



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER Christiane, Maire.
M. Pierre WATIER a été élu secrétaire de séance.

Présents : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, M. Journet Jérôme, Mme Lang Marie, Mme Sack Caroline, M. Staiger Antoine, Tanchon Lydie, M Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique.

Absents excusés : Rigaud Modelin Romain, Kadhira Dallila Pouvoirs :

Nombre de Conseillers : 11 en exercice 9 présents. Suffrages exprimés pour 9 ; contre 0, abstentions 0)

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en
Préfecture de la Savoie le : 15/09/2023

Et de sa publication par affichage en Mairie, le : 15/09/2023

Le Maire,
C. CARRIER



DELIBERATION N°2023-33

Vu le rapport de la commission travaux-réseaux-voirie-patrimoine et cimetière ;
Vu les articles L. 2223-1, L. 2223-2, L. 2223-3, L2223-4 et L. 2223-18 alinéa 1 à 4 du CGCT ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le réaménagement du cimetière communal

- 1. Suppression des emplacements 43 et 44 pour régulariser la mise en place du colombarium**
Les emplacements 43 et 44 ont fait l'objet de l'installation du colombarium. Celui-ci dispose de 4 cases dont deux ont fait l'objet d'une concession. En fonction des besoins, il sera amené à être complété par l'adjonction de cases supplémentaires. En conséquence les emplacements funéraires 43 et 44 sont supprimés.
- 2. Mise en place d'un jardin des souvenirs avec une colonne des souvenirs,**
Cet emplacement, au pied de la croix, sera ouvert à la dispersion de cendres (soumises à autorisation du maire ou de son représentant), avec inscription facultative du nom du défunt sur la colonne des souvenirs.
- 3. Mise en place d'un ossuaire,**
Cet ossuaire recevra les restes des défunts ayant fait l'objet d'une reprise de concession.
- 4. Achat de terrain en prévision d'une éventuelle extension du cimetière communal**
Le conseil municipal autorise le maire à engager les démarches nécessaires à l'achat d'un terrain adjacent au cimetière pour prévoir une extension dudit cimetière. En cas de refus de vente par les propriétaires actuels, il sera proposé une autre solution au conseil municipal. Cet achat devra faire l'objet d'un débat et d'une inscription au budget communal.

Le conseil municipal autorise le maire à engager les démarches nécessaires à ce réaménagement dont les coûts devront faire l'objet d'un débat et d'une inscription au budget 2024.

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie - Place Caffé - BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, le 14 septembre 2023

Pour extrait conforme, Au registre sont les signatures.

Le Maire
Christiane CARRIER



Le secrétaire de séance
Pierre WATIER

